

**Séance publique du 27 mars 2001**

**Délibération n° 2001-6483**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier de la Part Dieu - Place du Lac - Travaux de terrassement - Lot n° 1 : terrassement et VRD - Avenant au marché n° 001 099 V**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, les travaux de réaménagement de la place du Lac à Lyon 3° sont en cours de réalisation.

Les travaux correspondant au lot n° 1 : terrassement et VRD ont été attribués à la société SCR Masson pour un montant de 535 690,55 F TTC, faisant ainsi l'objet du marché n° 001 099 V notifié le 30 août 2000.

A l'origine, les travaux de terrassement ne concernaient essentiellement que la démolition des pavages, la dalle béton devant être préservée en l'état.

Or, au cours de la réalisation de l'éclairage public, la dalle s'est fissurée, rendant ainsi très aléatoire la pose de pavés et leur stabilité dans le temps.

Il s'est avéré, par conséquent, indispensable de déposer cette dalle et d'en reconstruire une neuve.

Ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation de 96 947,76 F TTC du montant du marché initial.

Ledit marché avait déjà été augmenté, par décision de poursuivre, afin de réaliser des travaux d'assainissement complémentaires, d'un montant de 22 245,60 F TTC.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé sur la passation de cet avenant le 20 février 2001 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le marché n° 001 099 V notifié le 30 août 2000 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant au marché n° 001 099 V souscrit par la société SCR Masson et de porter ainsi ce dernier à la somme de 654 883,91 F TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 0824 - opération 0206.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,